

SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

2025 - 2027



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
1. POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ.....	2
1.1 NOTRE ENGAGEMENT INCLUSION & DIVERSITE.....	2
1.2 DÉFINITION DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE.....	2
2. PLAN D' ACTIONS.....	3
2.1. ETAT DES LIEUX ET AUDIT RGAA.....	3
2.2. CONTACT ET TRAITEMENT DES DEMANDES.....	3
2.3 SCHÉMA PLURIANNUEL 2025- 2027.....	3

INTRODUCTION

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" ainsi que le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à "l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne", rendent obligatoire l'accessibilité des services de communication au public en ligne.

1. POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ

1.1 NOTRE ENGAGEMENT INCLUSION & DIVERSITE

Chronopost s'est toujours engagée pour la diversité, faisant de l'inclusion l'un des piliers de sa politique RSE. L'amélioration de l'accessibilité numérique de nos sites internet et de l'ensemble de nos supports digitaux, y compris internes, s'inscrit dans la droite ligne de nos engagements en termes de diversité, d'égalité et d'inclusion.

Priorité a été donnée dans un premier temps aux sites visibles de grand public et dont l'accessibilité des parcours utilisateurs représente un enjeu majeur. Le bien-être de nos employés demeurant au cœur de nos préoccupations, l'évaluation et la mise en accessibilité de nos outils digitaux internes restent pour nous un enjeu prioritaire à moyen terme.

1.2 DÉFINITION DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

L'accessibilité numérique désigne l'ensemble des bonnes pratiques et obligations visant à rendre les services numériques utilisables par tous, y compris les utilisateurs en situation de handicap. Est considéré comme handicap "toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant." (art. L114 du code de l'action sociale et des familles)

2. SCHÉMA PLURIANNUEL

2.1. ETAT DES LIEUX ET AUDIT RGAA

Avant toute chose, il a été nécessaire pour nous de réaliser un état des lieux du site <https://www.chronoshop2shop.fr/fr>, afin d'en évaluer l'accessibilité actuelle. Un audit d'accessibilité a donc été réalisé, suivant les critères du RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité), le 13/11/2025 par l'entreprise FACIL'iti. Les résultats ont révélé un taux de conformité global de 38.46%, soit donc un site non conforme.

2.2. CONTACT ET TRAITEMENT DES DEMANDES

Afin de répondre aux obligations légales et aux dispositions du RGAA, Chronopost met en place un moyen de contact afin de pouvoir traiter toutes les demandes légitimes liées à un contenu non accessible. Chaque demande sera étudiée afin de proposer une alternative lorsqu'elle est possible et disponible.

2.3. PLAN D' ACTIONS 2025- 2027

Le présent schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, valable pour les trois prochaines années 2025 - 2027, a pour ambition de présenter à nos utilisateurs notre démarche d'amélioration et de développement numérique. En conséquence, nous y présentons nos actions de gouvernance, de formations, d'engagements en interne et de prises en compte de l'accessibilité numérique dans l'ensemble de nos projets. Notre finalité étant la réalisation des deux objectifs suivants :

- La mise en accessibilité progressive, selon les critères du RGAA, de l'ensemble des sites et supports à destination du grand public, afin de garantir une navigation simplifiée et assurant un égal accès à nos services et nos produits
- L'instauration progressive de "l'accessibilité native", soit la prise en compte des critères d'accessibilité numérique dès la publication de nos nouveaux contenus.

Année	Actions
2025	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un audit d'accessibilité RGAA (13/11/2025)
2026	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de la déclaration d'accessibilité • Sensibilisation des métiers concernés
2027	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des exigences RGAA dans les cahiers des charges • Poursuite de la sensibilisation continue des équipes internes